ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

lieux de mémoire

Question écrite n° 71145

Texte de la question

M. Patrick Balkany appelle l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur la dégradation préoccupante du site d'Auschwitz-Birkenau. Symbole du mal absolu et de la haine de l'autre, ce site est aujourd'hui le seul des camps d'extermination à avoir conservé des traces visibles du génocide industriel organisé par les nazis et permet aux générations actuelles et futures de garder en mémoire cet événement tragique de l'histoire de l'humanité. Visité par plus de 1,2 million de personnes en 2009, la conservation de ce lieu de mémoire serait devenue, selon le directeur du site, des plus préoccupantes. La mauvaise qualité des constructions, les conditions climatiques rigoureuses ou encore les destructions dont certaines parties ont fait l'objet nécessitent un programme de conservation sur le long terme qu'un manque de moyens financiers ne permet pas de garantir. Pour pallier ce manque qui risque de mettre en péril l'avenir de ce site, le directeur du musée a avancé l'idée d'un projet de fondation internationale qui, sur le modèle de la Fondation française pour la mémoire de la shoah, ferait « travailler l'argent des donateurs ». L'idée a été adoptée par le conseil international d'Auschwitz, qui supervise l'aménagement du site. Le premier ministre polonais a, quant à lui, d'ores et déjà lancé un appel aux dons, auquel l'Allemagne a répondu favorablement. Aussi il lui demande de bien vouloir lui indiquer la position de la France sur ce projet.

Texte de la réponse

Le ministre de la culture et de la communication est conscient de la situation préoccupante du site d'Auschwitz-Birkenau, l'un des camps de concentration témoin de la barbarie nazie et de la plongée de l'Europe dans la nuit du totalitarisme. Ce lieu de mémoire pour l'humanité souffre aujourd'hui de conditions climatiques rigoureuses et de l'état d'abandon des témoignages matériels de ce passé qui ne peut pas passer, horizon indépassable de la mémoire européenne. À l'initiative de plusieurs grandes figures, avec l'aval du Conseil international d'Auschwitz, une Fondation Auschwitz-Birkenau bénéficiant de financements internationaux est appelée à voir le jour. À la suite de plusieurs partenaires européens et d'autres contributeurs internationaux, la France a décidé, à la suite d'une réunion ministérielle organisée le 16 novembre dernier par le cabinet du Premier ministre, de contribuer à ce fonds international, chargé de garantir l'intégrité et la préservation de ce lieu, à hauteur de plusieurs millions d'euros.

Données clés

Auteur : M. Patrick Balkany
Circonscription : Hauts-de-Seine (5e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 71145
Rubrique : Anciens combattants et victimes de guerre
Ministère interrogé : Culture et communication
Ministère attributaire : Culture et communication

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/13/questions/QANR5L13QE71145

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 16 février 2010, page 1552
Réponse publiée le : 6 décembre 2011, page 12813